

Fiche de poste

**Coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire (REP)**

**Textes de référence**

*De la maternelle au baccalauréat. L'éducation prioritaire  
Les principes de l'éducation prioritaire...*  
<http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

**Titres et diplômes requis** : instituteur/professeur des écoles ou professeur 2<sup>nd</sup> degré.

**Profil du poste**

Le coordonnateur du réseau REP est un enseignant 1<sup>er</sup> degré ou 2<sup>nd</sup> degré qui exerce ses missions en collaboration de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré et du principal de collège « tête de réseau ». Son action s'inscrit dans le cadre du projet de réseau REP s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'éducation nationale et l'IA-IPR référent. Une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe est nécessaire. Il prépare et met en œuvre les actions conjointes. Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi des projets de réseau REP.

**Compétences spécifiques**

- Bonne connaissance des fonctionnements des structures du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.
- Bonne connaissance des enjeux du référentiel de l'éducation prioritaire.
- Aptitude à travailler en équipe.
- Capacité à animer des réunions notamment avec les partenaires de l'éducation nationale.
- Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie.
- Être force de proposition dans le cadre de l'innovation pédagogique.
- Capacité rédactionnelle et de synthèse.
- Maîtrise experte dans l'usage des technologies de l'information et de communication.

**Axe pédagogique**

- Il met en place et tient à jour le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques.
- Il suit la mise en œuvre des actions du projet de réseau et assure leur évaluation.
- Il favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau.
- Il collecte et diffuse l'information et la documentation.
- Il contribue à la définition et à la mise en place des actions de formation.

**Partenariat**

- Il assure la liaison avec les différents dispositifs et les partenaires concernées par l'éducation des jeunes (Collectivités locales, Cellule de veille, réussite éducative, centres sociaux ...).
- Il veille à la cohérence et à la complémentarité des actions mises en œuvre par l'école et les partenaires concernés.

**Tâches administratives**

- Il prépare les réunions du comité de pilotage.
- Il rédige et diffuse les relevés de conclusions.
- Il suit l'utilisation des financements affectés aux projets de réseau.
- Il prépare le compte rendu annuel d'activités en collaboration avec les responsables du réseau.

Chaque année un rapport d'activités contribue au bilan et à l'analyse des missions.

**Implantation du poste**

Collège des réseaux REP du département de l'Aisne.

**Candidatures**

**Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae** devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.  
La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

**Mode de nomination**

Nomination par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne après avis d'une commission départementale.